

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10-245-1917 accordant un sursis d'appel soldat Terras.

n° 10-245-1917

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 mars 1917

Numéro JO  
n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro  
31 mars 1917

### VISAS

L'Inspecteur Général des Cotonies, Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le cablogramme ministériel n° 78 du 3 mars 1917 par lequel le ministre de la guerre a décidé de renouveler sa délégation aux Gouverneurs des Colonies pour accorder les sursis qu'ils jugeraient indispensables aux mobilisables de toutes les classes jusqu'à 1914.

**Vu** le certificat médical du Directeur du Service de Santé en date du 11 mars courant.

**Vu** l'avis exprimé par le Colonel Commandant Supérieur des Troupes du corps d'occupation:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un sursis d'appel de trois mois, valable du 18 mars jusqu'au 18 Juin 1917, est accordé au soldat du service auxiliaire TERRAS de la Classe 1896 actuellement en permission en Abyssinie, qui a été reconnu inapte à servir en Europe. Art. 2.-Le présent arrêté sera communiqué pour exécution enregistré et publié partout où besoin sera.

FILLON